

15 JUIN 1950

SECRET

3° Session de négociations tarifaires (TORQUAY-1950)

C U B A

Liste des demandes de concessions présentées par la
FRANCE sur le tarif douanier de CUBA.

N° du tarif cubain	Désignation des Produits	Base de	Droits	
		taxa- tion	actuels en peses	Droits demandés
3 C	Ciment blanc, naturel ou artificiel	100 K	0.50	0.40
10 A	Bouteilles et autres récipients de verre pour l'industrie.....	100 Kg	2.00	1.20
11 A	Services de table en verre non tail lés, ni gravés, etc.....	100 Kg	6.172	5
11 B	Service de table en verre taillés, gravés, etc.....	100 Kg	10.68	7.50
12 A	Articles en cristal, ne constituant pas des articles de fantaisie.....	100 Kg	20	15
22	Statuettes et autres articles d'or nement en biscuit.....	Kg.	0.40	0.35
30 B	Bijouterie et tous articles en mé- tal doré ou plaqué.....	ad val	40.625%	24.375%
32 A	Tuyaux de fonte pour installations sanitaires.....	100 Kg	2.50	2
32 B	Tuyaux de conduite d'eau de 6 pou- ces ou moins.....	100 Kg	0.90	0.60
32 C	Tuyaux de conduite d'eau de plus de 6 pouces.....	100 Kg	0.60	0.45
40	Tubes de fer ou d'acier.....	100 Kg	0.50	0.35
Ex 53 A	Couteaux de cuisine, manche bois..	Kg.	0.25	0.15

N° du tarif cubain	Désignation des produits	Base des Droits :		
		taxa- tion	actuels : en pesos	Droits demandés
Ex 53 B	Les mêmes, manche autre, y compris : les ciseaux de toutes sortes.....	Kg.	0.50	0.40
53 C	Couteaux de poche y compris armes : blanches.....	Kg.	0.60	0.50
53 D	Instruments de chirurgie de plus de 1 Kg.	Kg.	0.70	0.55
53 E	Instruments chirurgie de moins de 1 Kg.....	Kg.	1.20	0.90
72 F	Objets en aluminium.....	Kg.	0.625	0.375
Ex 80	Matières tannantes : extraits de châ taignier.....	Kg.	0.30	franch.
84 A	Couleurs naturelles en poudre.....	Kg.	0.50	0.30
85 B	Couleurs dérivées du goudron de houille.....	Kg.	0.25	0.18
88 C	Encre d'imprimerie.....	100 Kg.	5	3.25
97 B	Alcaloïdes narcotiques.....	Kg.	8.80	6.80
98 A	Produits chimiques non dénommés ailleurs, en grands récipients.....	Kg.	0.055	0.033
98 B	Produits chimiques non dénommés ail leurs, en petits récipients, etc...	Kg.	0.07	0.05
99	Pilules, y compris celles de quini ne, capsules, cachets médicaux et articles similaires.....	Kg.	0.28	0.20
100 A	Spécialités pharmaceutiques.....	Kg.	0.20	0.17
100 B	Produits biologiques et opothérapie ques.....	Kg.	0.25	0.22
100 C	Antitoxines, vaccins, virus, sérums etc... ..		franch.	cons.
101 B	Huiles de ricin et autres huiles d'origine végétale.....	100 Kg.	5	4
105 D	Savon de Marseille.....	100 Kg.	6	4.50
105 F	Savons médicaux.....	Inclusion à la position 100 A		

N° du tarif cubain	Désignation des produits	Base des Droits :		
		taxa- tion	actuels en pesos	Droits demandés
Ex 106 A et B	Pâtes dentifrices :	(Inclusion à la posi- tion 100 A		
106 A	Produits de parfumerie, d'une va- leur inférieure à \$ 1,25 le Kg....	Kg. et ad val	1 20%	1 et 10%
106 B	Produits de parfumerie, d'une va- leur de \$ 1,25 ou plus le Kg.....	Kg. et ad val	1.50 20%	1.50 et 10%
106 D	Essences pour la toilette.....	Kg. et ad val	1.50 40%	0.90 et 24%
106 E	Huiles essentielles naturelles....	Kg.	0.40	0.28
106 G	Huiles etc... artificielles ou syn- thétiques.....	Kg. et ad val	0.30 10%	0.21 et 7%
109 A	Colles et gélatines.....	100 Kg	6	3.60
110	Charbons pour l'électricité.....	100 Kg	3.90	3.50
113 B	Fils de coton préparés pour la ven- te au détail.....	100 Kg	3	2.10
122 C	Sous-vêtements fins.....	Kg	2.40	1.50
122 E	Bas et chaussettes, gants fins....	Kg	2	1.60
124 A	Dentelles coton et rayonne ordina- res.....	Kg	1.60	1.12
124 B	Dentelles coton et rayonne fines à la main ou à la mécanique.....	Kg	2	1.40
124 C	Tissus en dentelle.....	Kg	1.80	1.26
137 D	Tissus en pièces à point de maille de rayonne, nylon ou autres fils synthétiques similaires.....	Kg	1	0.60
137 E	Gilets d'estame, caleçons et cami- solas, à point de maille de rayon- ne, nylon ou autres fils synthéti- ques similaires.....	Kg	1.75	1.05
137 F	Bas, chaussettes, gants, etc... à point de maille de rayonne nylon ou autres fils synthétiques similaires	Kg	5.50	3.30

N° du tarif cubain	Désignation des produits	Base des Droits :	
		taxe-actuels : tion : en basos	Droits demandés
Ex 139	Dentelles et blondes en rayonne et en lin :		
A	à la main.....	Kg et : 1.50 ad val: + 25%	1.05 et 17.50%
B	tissus de points de maille.....	Kg : 2.25	1.575
Ex 143 B	Filots de cheveux (résilles).....	ad val: 38%	25%
148 A	Filés de soie naturelle pour tis- sage.....	ad val: 17.5%	10%
148 B	Filés de soie naturelle pour trico- ter, broder et coudre.....	ad val: 25%	20%
149 A	Tissus de soie naturelle en pièces.....	ad val: 45%	25%
149 C	Articles confectionnés en soie na- turelle.....	ad val: 70%	42%
149 E	Rubans, dentelles, passementerie de soie naturelle.....	ad val: 50%	35%
1152 L	Papier à cigarettes, de riz.....	100 Kg: 1.60	3.68
157 A	Livres et musique.....	100 Kg: 0.90	franch.
166 B	Contreplaqués (plywood).....	100 Kg: 1.20	0.30
Ex 179 A	Rafie et crin végétal.....	100 Kg: 1.50	1.20
Ex 179 C	Coir à l'état tissé, en rouleaux, en pièces, etc.... pour ameublement	Kg. : 0.80	0.64
Ex 179 E	Coir, en corde, paillassons, essuis pied, etc....	100 Kg: 6.50	5.20
Ex 179 H	Tissus de rafia (rabanes).....	100 Kg: 6.50	5.20
194 A	Peaux de mouton entières.....	Kg : 0.30	0.25(1)

(1) - Note sur la position 194 A - La France demande en outre la modification du libellé de cette position qui deviendrait: "Peaux entières on basos tannées au naturel, teintes ou peintes d'une façon quelconque avec finissage naturel ou glacé ou chamoisé, pour doublage de chaussures, reliure, nettoyage, confections...." (pieles enteras en badanas curtidas al natural, teñidas o pintadas en cualquier forma con acabado natural o glacado o agamuzado, para ferro de zapates, encuadernacion, limpieza, confecciones etc...)

N° du tarif cubain	Désignation des Produits	Unité	Droits	Droits
		de per- ception	actuels en pesos	demandés
Ex 195 B	Cuir et peaux non dénommés ail- leurs: peaux de chamois.....	ad val	25%	15%
196 A	Gants en chevreau.....	Kg.	5	4
203	Plumes de parure.....	Kg. et ad val	2 + 20%	1,60 et 16%
211 B	Montres autres métaux.....	ad val	25%	20%
211 C	Réveils.....	ad val	18%	12%
213 A	Appareils scientifiques.....	ad val	15%	12%
Ex 245	Fromages (Roquefort et bleus).....	100 Kg ad val	20 10%	12 et 6%
253 B	Riz décortiqué.....	100 Kg	3.70	2
270 B	Thon et bonite en boîtes.....	Kg	0.15	0.1125
270 E	Sardines avec arêtes.....	Kg	0.04	0.024
270 F	Sardines sans arêtes.....	Kg	0.30	0.225
273 E	Conserves de volaille, foie-gras, champignons, truffes, etc.....	Kg	0.40	0.32
276 A	Eaux-de-vie, cognac, etc... en fûts	Hl.	29.90	cons.
276 B	I)- Eaux-de-vie naturelles de vin en bouteilles de moins d'un li- tre en provenance du pays d'ori- gine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine con- trôlée et accompagnés d'un cer- tificate agréé par l'Administra- tion des Douanes Cubaines.....	Litre	0.4420	0.29
	II) - Eaux-de-vie naturelles de vin autres.....	Litre	0.90	0.675
	III)- Liqueurs en bouteilles.....	Litre	0.4420	cons.
277	I)- Vins mousseux en provenance du pays d'origine, bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'ori- gine contrôlée et accompagnés d'un certificat d'origine agréé par l'Administration des Doua- nes Cubaines.....	Litre	0.85	0.30

N° du tarif cubain	Désignation des Produits	Unité : Droits :		
		de per:actuels: Droits	ception en :demandés	posos
	II)- Autres vins moussoux.....	Litre	0.90	0.63
278 A	Vins en fûts: blancs.....	Hl.	7	5
	rouges.....	Hl.	4.50	4
278 B	I)- Vins en bouteilles cachetées de moins d'un litre en provenan- ce du pays d'origine bénéficiant dans ce pays d'une appellation d'origine contrôlée et accompa- gnés d'un certificat d'origine agréé par l'Administration des Douanes Cubaines.....	Litre	0.20	0.10
	II)- Autres vins en bouteilles....	Litre	0.20	0.14
278 C	Vins généreux et vermouth, fûts...	Hl.	7	cons.
278 D	Vins généreux en bouteilles.....	Litre	0.20	0.168
280 E	Eaux minérales naturelles.....	Litre	0.04	franch.
283 A	Cannelle.....	Kg.	0.15	0.12
283 B	Clous de girofle, poivre, noix mus- cade et autres épices.....	Kg.	0.15	0.12
Ex 284	Vanille naturelle.....	Kg.	0.60	0.48
Ex 290 B	Fécule de manioc et d'autres raci- nes à haute teneur en amidon.....	100 Kg	7.50	6
305 A	Etuis doublés.....	Kg.	2	1.60
310 A	Fleurs artificielles en tissus ci- rés ou autres.....	Kg.	3	2.50
318 B	Films impressionnés.....	Kg.	6	4.80

NOTAS :

1°) - La France demande la suppression de la taxe de 20% d'alerte fiscale de 1941 (si cette taxe n'a pas déjà été supprimée).

2°) - Fils et tissus de coton:

La France demande que soient assimilés aux articles de coton pur les articles textiles (fils et tissus) formés d'un mélange intime, dans le fil, de coton et de fibranne lorsque la proportion de cette dernière matière n'excède pas 10%, avec toutefois une tolérance technique de 10% sur le poids de la fibranne ainsi incorporée au coton.

3°) - La France se réserve de reprendre à son compte la négociation des positions négociées aux Conférences précédentes par Cuba avec des pays tiers au cas où ceux-ci ne reprendraient pas à Torquay les pourparlers à leur sujet.